

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le 12 décembre le conseil municipal, légalement convoqué pour un conseil municipal, s'est réuni à la mairie à 19h00, sous la présidence de Pascal VANIER, Maire.

Etaient présents : Mesdames HALLEBARD Mireille, ROBILLARD Marie-Line
Messieurs GAILLANDRE Alain, GRATIGNY Laurent, VANIER pascal, LOUVEL Jacques, BLOSSEVILLE Laurent

Absente excusée : Mme MAURIQUE Laurence

Absents : Mr BLOSSEVILLE Richard
Mme Sophie LEFEBVRE

Date de convocation :	04 décembre 2019
Nombre de conseillers	
En exercice :	10
Présents :	07
Votants :	07

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de rajouter 2 délibérations à l'ordre du jour.
Cette demande est validée.

Validation des comptes-rendus des conseil municipaux du 19/11/19 et du 26/11/19

Les comptes-rendus du 19 et du 26 novembre sont validés à l'unanimité des membres présents.

Validation de l'analyse des offres pour l'église Saint Martin dite Saint Lézin

Après présentation de l'analyse des offres reçues pour la restauration du clos couvert de l'église Saint Martin dit Saint Lezin, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

- **DECIDE** de réaliser l'ensemble des opérations chiffrées à savoir :
 - o Le lot n°1 maçonnerie/Pierre de Taille/Echafaudages/VRD y compris les options 1,2 et 3
 - o Le lot n° 2 : Couverture/Charpente y compris les options 1,2,3,4 et 5
 - o Le lot n° 3 : Vitraux y compris les options 1,2,3 et 4
- **DECIDE** de retenir les entreprises suivantes :

o Entreprise LANFRY	332 801.96 € HT
o Entreprise RENAULT Couverture	25 617.20 € HT
o Atelier JAILLETTE	209 481.39 € HT
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération et à faire les demandes de subvention y afférent.

Plan de financement pour la restauration du clos couvert de l'église Saint Martin dite Saint Lézin

Après validation des entreprises retenues et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil, municipal :

- **APPROUVE** la dépense de travaux de 572 580.55 € HT pour la restauration du clos couvert de l'église Saint Martin dit Saint Lézin
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :
 - o Montant total des travaux 572 580.55 € HT
 - o Subvention DRAC travaux monument inscrit 109 673.03 € HT
 - o Subvention DRAC vitraux classés 51 683.38 € HT
 - o Demande de subvention département 125 000.00 € HT
 - o Demande fonds de concours CCCA 200 000.00 € HT
 - o Part communale HT 86 224.14 € HT
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet

Demande de subvention au Département pour la restauration du clos couvert de l'église Saint Martin dite Saint Lézin

Après validation des entreprises retenues et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil, municipal :

- **APPROUVE** la dépense de travaux de 572 580.55€ HT pour la transformation de l'étable en atelier communal
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :
 - o Montant total des travaux 572 580.55 € HT
 - o Subvention DRAC partie monument inscrit 109 673.03 € HT
 - o Subvention DRAC vitraux classés 51 683.38 € HT
 - o **Demande de subvention département 125 000.00 € HT**
 - o Fonds de concours CCCA 85 510.34 € HT
 - o Part communale 200 713.80 € HT
- **SOLLICITE** de Mr le Président du Département une subvention au taux maximal
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet

Demande de subvention à la DRAC pour la restauration du clos couvert de l'église Saint Martin dite Saint Lézin

Après validation des entreprises retenues et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil, municipal :

- **APPROUVE** la dépense de travaux de 572 580.55€ HT pour la transformation de l'étable en atelier communal
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :
 - o Montant total des travaux 572 580.55 € HT
 - o **Subvention DRAC partie monument inscrit 109 673.03 € HT**
 - o **Subvention DRAC vitraux classés 51 683.38 € HT**
 - o Demande de subvention département 125 000.00 € HT
 - o Fonds de concours CCCA 85 510.34 € HT
 - o Part communale 200 713.80 € HT
- **SOLLICITE** de Mr le Préfet de la région Normandie une subvention au taux maximal
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet

Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre pour la restauration du clos couvert de l'église Saint Martin dite Saint Lézin

Après validation des entreprises retenues et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil, municipal :

- **APPROUVE** la dépense de travaux de 572 580.55 € HT pour la restauration du clos couvert de l'église Saint Martin dit Saint Lézin
- **SOLLICITE** de Mr le Président de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre un fonds de concours à hauteur de 40 % du montant de travaux de 500 000 € soit 200 000 € HT
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet

Plan de financement pour la rénovation d'un bâtiment en atelier communal

Il convient d'intégrer le bureau de contrôle et la mission SPS ainsi que les honoraires de l'architecte au plan de financement pour certains des financeurs du projet.

Après validation des entreprises retenues et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil, municipal :

- **APPROUVE** la dépense de travaux de 190802.25 € HT pour la transformation de l'étable en atelier communal
- **APPROUVE** la dépense de maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle et mission SPS pour un montant de 25 780 €
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

o Montant total des travaux	190 802.25 € HT
o Montant de la Maîtrise d'œuvre mission SPS, bureau de contrôle	<u>25 780.00€ HT</u>
o Montant total de la dépense	216 582.25 € HT
o Subvention DETR	33 858.44 €
o Subvention fondation du patrimoine	13 404.00 €
o Demande de subvention département	54 145.56 €
o Demande fonds de concours CCCA	46 069.70 €
o Part communale HT	69 104.55 € HT
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet

Demande de subvention au Département pour la transformation d'une étable en atelier communal

Après validation des entreprises retenues et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil, municipal :

- **APPROUVE** la dépense de travaux de 190802.25 € HT pour la transformation de l'étable en atelier communal
- **APPROUVE** la dépense de maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle et mission SPS pour un montant de 25 780 €
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

o Montant total des travaux	190 802.25 € HT
o Montant de la Maîtrise d'œuvre mission SPS, bureau de contrôle	<u>25 780.00€ HT</u>
o Montant total de la dépense	216 582.25 € HT
o Subvention DETR	33 858.44 €
o Subvention fondation du patrimoine	13 404.00 €
o Demande de subvention département	54 145.56 €
o Demande fonds de concours CCCA	46 069.70 €
o Part communale HT	69 104.55 € HT
- **SOLLICITE** de Mr le Président du Département une subvention au taux maximal
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet

Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre pour la transformation d'une étable en atelier communal

Après validation des entreprises retenues et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil, municipal :

- **APPROUVE** la dépense de travaux de 190802.25 € HT pour la transformation de l'étable en atelier communal
- **APPROUVE** la dépense de maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle et mission SPS pour un montant de 25 780 €
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

o Montant total des travaux	190 802.25 € HT
o Montant de la Maitrise d'œuvre mission SPS, bureau de contrôle	<u>25 780.00€ HT</u>
o Montant total de la dépense	216 582.25 € HT
- **SOLLICITE** de Mr le Président de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre un fonds de concours à hauteur de 40 % soit **86 632.90 € HT**
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet

Personnel Communal

Suite à une demande de la trésorerie, il convient de délibérer pour autoriser l'ensemble du personnel communal a effectué des heures complémentaires

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **AUTORISE** le personnel administratif à effectuer des heures complémentaires en fonction des besoins du service
- **AUTORISE** le personnel technique à effectuer des heures complémentaires en fonction des besoins du service

Décision modificative

Afin d'honorer les derniers paiements et de régulariser les opérations de l'année 2019, il convient de modifier certaines imputations budgétaires

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de modifier les imputations budgétaires de la façon suivante :

• Chapitre 022	- 9 000 €
• Chapitre 012	+ 9 000€

Adhésion au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine Maritime

Monsieur le Maire, expose au conseil municipal que le centre de gestion de la Seine Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliées des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Notamment il lui revient de mettre en œuvre les concours et examens professionnels, la bourse de l'emploi ou encore le fonctionnement des instances partiaires...

Au-delà des missions obligatoires, le CDG76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par la mise à disposition d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CDG76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le centre de Gestion propose ainsi une convention cadre permettant sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement, la collectivité peut, déclencher la ou les missions choisies à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- Conseil et assistance chômage
- Conseil et assistance au précontentieux et contentieux en ressources humaines
- Conseil et assistance au calcul de la rémunération des agents publics en congé de maladie et relevant du régime général
- Réalisation des dossiers CNRACL
- Réalisation des paies, des déclarations sociales annuelles, collecte des taux et calculs du prélèvement à la source
- Mission archives
- Conseil et assistance au recrutement
- Missions temporaires
- Médecine préventive
- Aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Inspection en matière d'hygiène et de sécurité
- Expertise en hygiène/sécurité
- Expertise en Ergonomie
- Ou tout autre mission

L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

L'autorité territoriale propose aux membres du Conseil Municipal de prendre connaissance du dossier remis par le Centre de Gestion de la Seine Maritime

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- **D'ADHERER** à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine Maritime
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes subséquents

Remboursement de concession au cimetière communal

Lors d'un précédent conseil, il avait été évoqué la possibilité de demander à la concessionnaire de la concession n° 204 située en R15A14si elle était toujours intéressée par le fait de garder sa concession, son mari étant inhumé dans un autre cimetière.

Après visite à la concessionnaire, celle-ci souhaite la rétrocession avec remboursement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

- **DECIDE** de rembourser la concessionnaire pour un montant de 47.56 €

*

Afin d'aider au financement des travaux de l'église, une souscription auprès de la fondation du patrimoine pourra être lancée. Pour animer cette souscription des animations pourront être mises en place notamment des concerts, à ce titre la chorale de Saint Valery en Caux sera sollicitée.

plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15.

Leclercq
Leclercq
Leclercq
Leclercq
Leclercq